

CERTIFICAT MEDICAL DE VACCINATIONS OBLIGATOIRES

Je soussigné(e) Docteurcertifie que
Madame/Monsieur Né(e) le
est à jour des vaccinations suivantes en date du,
selon le calendrier vaccinal spécifique aux professions de santé :

Diphtérie, le tétanos et la poliomyélite

Vaccination (dates)		Rappels (dates)
1 ^{ère} injection		
2 ^{ème} injection		
3 ^{ème} injection		
		Rappel à prévoir :

Hépatite B

Vaccination (dates)		
1 ^{ère} injection		
2 ^{ème} injection		
3 ^{ème} injection		à prévoir le :
<i>Deux injections sont obligatoires avant le début du stage infirmier en DFGSM2 Trois injections sont obligatoires avant le début du premier stage hospitalier en DFGSM3</i>		

Rougeole, Oreillons, Rubéole (ROR)

Vaccination par le ROR (dates)		
1 ^{ère} injection		
2 ^{ème} injection		
Si pas de vaccination, dates des maladies		

Certificat valable jusqu'au

Cachet et signature du médecin

Sont recommandées mais non obligatoires pour les professionnels de santé, les vaccinations suivantes : tuberculose, grippe, coqueluche, varicelle, hépatite A, Covid.

A l'exception de nouvelles vaccinations qui deviendraient obligatoires, il est possible de dupliquer ce certificat jusqu'à la date limite pour fournir une copie chaque année pour l'inscription.